

Les Formations

La FFCK propose par le biais du comité régional de Champagne Ardenne et des comités départementaux les formations aux diplômes permettant l'encadrement en club et l'entraînement sportif.

L'encadrement des activités sportives se place dans un cadre législatif qui distingue l'activité bénévole et professionnelle.

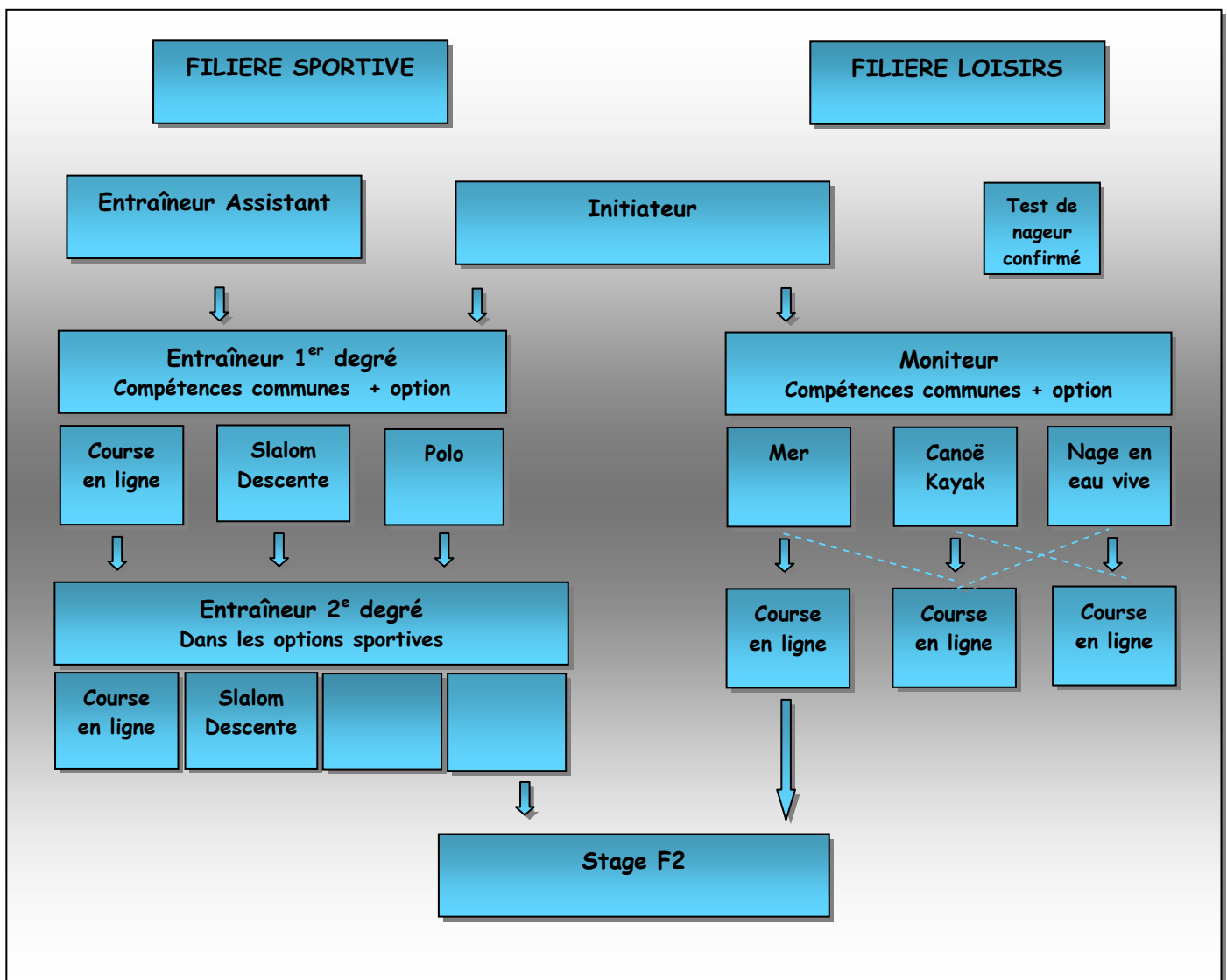
Dans un club, l'encadrement bénévole des activités peut être effectué par :

- un cadre diplômé, en tenant compte des prérogatives liées à chaque titre,
- une personne dont la compétence est reconnue pour un niveau d'intervention défini par le président du club.

Cette dernière disposition permet à un club de débiter progressivement son activité avant d'avoir des cadres diplômés.

L'agrément d'une personne reconnue capable d'encadrer doit faire l'objet d'une décision notifiée par un procès-verbal de réunion de bureau ou de comité directeur de club.

Pour répondre au mieux aux besoins des clubs, la FFCK a créé 2 filières de formation distinctes : **sportive** et **loisirs**.



Initiateur

Contactez le comité départemental

L'initiateur

Le diplôme d'initiateur est très accessible (dès 16 ans), mais possède des prérogatives limitées. Son détenteur est formé pour initier, dans un esprit de polyvalence, en eau calme ou en mer en zone abritée et délimitée et pour accompagner un moniteur en eau vive.

Champs d'action et Capacités de l'Initiateur Fédéral:

Le Brevet d'Initiateur fédéral constitue le premier niveau dans les diplômes d'enseignements de la Fédération française de canoë kayak .

Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un nouveau stage de formation.

Il reconnaît à son titulaire les capacités suivantes:

- Animer des séances d'initiation en eau calme, dans une zone abritée et délimitée en proposant et en expliquant différentes formes de pratiques.
- Aider un moniteur à assurer la sécurité en eau vive (classe II) ou en mer par vent de force 3 Beaufort maximum.
- Respecter et faire respecter les exigences de sécurité.
- Participer à l'accueil de publics diversifiés.

Il est délivré à l'issue d'un stage de formation continu de 35 heures ou fractionné de 3 week-ends.

L'évaluation est faite en cours du stage sous forme de contrôle continu par Unité de Formation ou éventuellement sous forme d'examen avec Unité de Valeur.

Contenu des Épreuve:

UV1: Natation Sauvetage

Départ plongé (1m), nager 50m ventral et 50m dorsal.

Nager 15m, plonger pour rechercher un mannequin lesté à 500g et immergé à 2m, tracter le mannequin sur 15m

UF2/UV2: Pédagogie - Animation

Préparer une situation pédagogique et conduire une séance courte (15 mn) avec un groupe de 4 à 6 personnes.

Justifier ses choix et ses propositions au cours d'un entretien de 15 mn.

UF3/UV3: Connaissances Générales

Entretien de 20 mn ou écrit ou formule mixte pour répondre à 4 questions au moins parmi: l'environnement, l'activité, la technique, l'organisation, la sécurité, la pédagogie et le secourisme.

UF4/UV4: Pratique

Démonstration en eau vive classe II en K1 ou C1.

Démonstration en eau plate dans le bateau complémentaire.

Parcours dans le bateau directeur

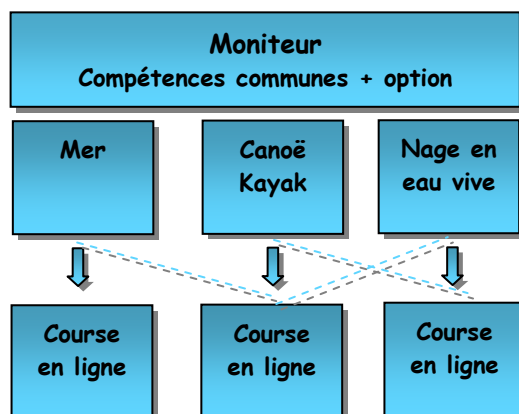
Moniteur

Contactez le comité régional

Le moniteur

Le Monitorat fédéral comporte 3 options de base: canoë kayak, kayak de mer, nage en eau vive. Ces options peuvent être complétées par des qualifications complémentaires délivrées à l'issue d'un stage de formation de 40 heures. Les qualifications complémentaires couvrent les domaines suivants: raft, handi kayak, wave ski.

Le moniteur est autonome et doit être majeur.



Les Options:

- Kayak de Mer
- Canoë Kayak
- Nage en eau vive

Les Qualifications Complémentaires:

- Wave-Ski
- Handi-Kayak
- Raft

Il reconnaît à son titulaire les capacités suivantes:

- Prépare, organise et anime des séances ou groupes de séances d'initiation et de perfectionnement en eau calme ou en rivière de classe II passage 3,
- Prépare, organise et anime une randonnée en autonomie en classe II,
- Respecte et fait respecter les exigences de sécurité,
- Gère et adapte le matériel au niveau des pratiquants,
- Accueille, informe et prend en charge des publics diversifiés,
- Connaît et fait connaître le milieu naturel.

En outre, il participe :

- Au développement et à l'amélioration des conditions d'accueil et de pratique (locaux, aménagement du site),
- A la promotion de la structure.

L'encadrement saisonnier professionnel:

Les trois options mer, canoë-kayak et nage en eau vive du monitorat ainsi que la qualification raft permettent d'exercer contre rémunération sous certaines conditions.

Important, courant 2003 le cadre législatif a évolué ([article 43 de la loi sur le sport modifié 2000](#)) pour couvrir les besoins d'encadrement saisonnier.

Entraîneur

Contactez le comité régional

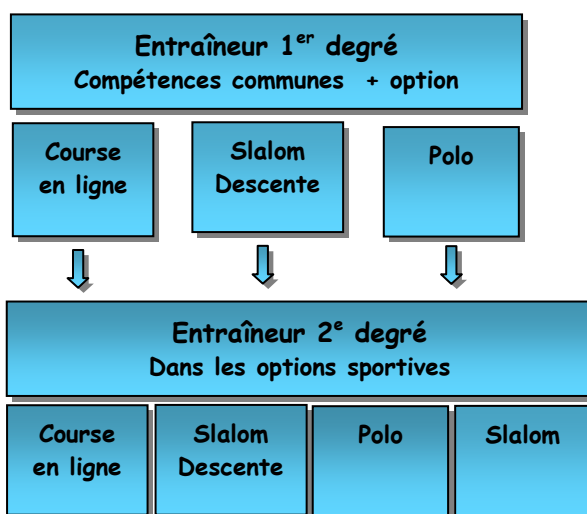
L'entraîneur

Les diplômes d'entraîneur de la Fédération Française de canoë-kayak ont été élaborés grâce à la collaboration des Commissions régionales enseignement, des Commissions nationales sportives et des Conseillers techniques.

Ils ont conçus pour répondre aux souhaits de tous de disposer de cadres compétents et qualifiés pour entraîner les athlètes en formation ou confirmés.

L'entraîneur est traditionnellement considéré comme un technicien. Il est aussi un animateur, un enseignant qui travaille en équipe et se forme régulièrement pour être, comme l'athlète, le plus performant possible.

La filière fédérale comporte 3 degrés destinés à faciliter l'accès à la fonction d'entraîneur au sein d'un club.



L'entraîneur-assistant est constitué dans le plus grand esprit d'ouverture. Il se veut accessible aux jeunes compétiteurs soucieux de participer à la vie de leur club, mais aussi aux parents et à tous ceux qui sont intéressés par l'activité mais ne l'ont pas forcément pratiquée à haut niveau.

L'entraîneur 1^{er} degré marque le premier degré de reconnaissance de l'autonomie d'encadrement. Il nécessite une formation plus lourde mais il est incontournable pour accéder au plus haut niveau.

L'entraîneur 2^e degré constitue un prolongement naturel de la filière entamée et est organisé dans un esprit de formation continue.

Pour accéder à chacune de ces qualifications, les règles du jeu sont définies dans leur esprit et leurs modalités d'application mais elles pourront s'accommoder d'aménagements particuliers à chaque ligue organisatrice en fonction des spécificités des disciplines sportives.